

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du 10 Juillet 2024 à 18h30

#### ***Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal***

Le Dix Juillet Deux Mille Vingt Quatre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le Premier Juillet s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Émeline BLIN, Mme Éliane SOREL, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, M. Philippe LANGELLO, Mme Sylvie LEFEUVRE Mme Christelle TOUTAIN-YVARD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : M. Samuel HAMELIN qui donne pouvoir à Mme Florence THISE, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Sylvie DUCHESNES donne pouvoir à Mme Florence THISE, M. Christophe FURET, Mme Christelle HÉRIN, M. Florian LENOIR, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h30. Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 25 juin 2024 est validé.

#### ***ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX LOTS 1 A 6 – ESPACE RÉCRÉATIF ET SPORTIF***

##### ***Délibération n°044***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Mme le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace récréatif et sportif, un marché a été publié sous la forme d'une procédure adaptée.

Mme Émeline BLIN reprend les conclusions issues de la réunion d'analyse des offres.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17 avril 2024, et fixant au 27 mai 2024, à 12h00, la date limite de remise des offres

VU l'avis de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 10 juillet 2024, il est proposé de retenir 5 attributaires et de déclarer un lot infructueux.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** De valider l'avis de la commission d'ouverture des plis

**Article 2** : D'attribuer ou déclarer infructueux les lots n°1 à 6 selon le tableau suivant :

		Entreprise retenue	Montant TTC en €
Lot 1	TENNIS	SOLS TECH	76 541.28 €
Lot 2	CITY STADE	CASAL SPORTS	65 718.24 €
Lot 3	JEUX ENFANTS	JULIEN LEGAULT	61 473.59 €
Lot 4	TERRAINS PETANQUE - PLANTATIONS	JULIEN LEGAULT	29 202.06 €
Lot 5	CHALET	Infructueux	
Lot 6	ABORDS	BAUDUCEL	32 160.00 €

**Article 3** : D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.